



Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur  
info@snalc.fr - www.snalc.fr  
@SNALC\_FGAF

## Décret métiers : Une sécurisation nécessaire

### ► Communiqué de presse

Le SNALC-FGAF a pris connaissance du projet de décret relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants, qui doit être présenté au comité technique le 27 mars prochain. **Nous affirmons que ce décret sécurise les personnels, car il met au clair un grand nombre de dispositions qui ne figuraient pas toujours textuellement dans les décrets de 1950, et ce sans toucher aux statuts particuliers respectifs ni entraîner de possibilité d'annualisation des services.** Les professeurs de classes préparatoires seront pour le moment régis par les textes actuels, conformément à nos demandes, et ce en attendant l'ouverture de nouvelles discussions.

Le SNALC-FGAF se félicite ainsi d'avoir **obtenu le maintien des maxima hebdomadaires**, mais aussi la réaffirmation pour le second degré de **la spécificité disciplinaire de nos métiers**. Ainsi, aucun professeur ne pourra effectuer de complément de service dans une autre discipline sans son accord. Nous apprécions également que les missions complémentaires actuellement déjà effectuées par les collègues (type coordonnateur de discipline) soient enfin reconnues et puissent ouvrir droit à une rémunération spécifique.

**Le SNALC-FGAF est fier d'avoir obtenu la reconnaissance dans le décret du travail des professeurs documentalistes** : leurs heures d'enseignement seront désormais officiellement et nationalement décomptées comme valant deux heures de service. **Nous rappelons que c'est notre intervention lors de la dernière réunion de négociations qui a permis d'en arriver là.** Un seul autre syndicat (le SE-UNSA) nous a soutenus dans cette démarche.

C'est pourquoi **le SNALC-FGAF déplore le manque de cohésion syndicale qui a prévalu lors de ces négociations**. Si certains s'étaient retroussé les manches au lieu d'adopter des postures soit de cogestion, soit d'opposition radicale et même parfois paranoïaque, alors nous aurions sans aucun doute pu peser collectivement pour obtenir par exemple une meilleure pondération en cycle terminal de lycée ou en BTS, **revendications que nous avons exprimées dès le départ et que nous avons toujours maintenues avec constance.**

Paris, le 21 mars 2014

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, Secrétaire national à la pédagogie du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr